

SAINT-MAURICE, MON VILLAGE

Sämmeretz, Unser Dorf



Lettre d'information

Numéro 20-25

Avril 2025

Le mot du maire

Chers habitants, Chères habitantes de Saint-Maurice,

Ce nouveau numéro de notre lettre d'information communale accompagne le retour du printemps.

C'est une saison dont nous apprécions tout particulièrement les journées qui s'allongent, le soleil qui réchauffe les sols, l'explosion de couleurs dans nos jardins. C'est aussi une saison propice à des opérations de nettoyage et d'entretien. Je compte sur vous pour participer en grand nombre à notre « journée citoyenne » organisée samedi 17 mai 2025. Pensez à vous y inscrire dès maintenant (cf. dernière page).

Prendre soin de notre environnement pour le rendre plus agréable à vivre nécessite de respecter certaines règles. Je rappelle que seuls les propriétaires forestiers sont autorisés à faire du feu entre mi-octobre et mi-mars (arrêté préfectoral). Sur le ban communal et notamment dans le village, il est formellement interdit de brûler des déchets verts conformément au règlement de l'Agence Régionale de Santé ; ceux-ci sont à déposer à la déchèterie ou à broyer. Quant aux travaux extérieurs bruyants pouvant provoquer une gêne au voisinage, ils sont autorisés les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 13 h à 19 h 30, les samedis aux mêmes horaires jusqu'à 19 h, les dimanches et jours fériés de 9 h à 11 h.

Par ailleurs, j'invite les propriétaires de chiens à faire un effort de civisme en ramassant les déjections de leurs animaux. Il est regrettable de constater ce fait d'incivilité à plusieurs endroits dans le village, notamment autour du boulodrome. Parmi les désagréments occasionnés, je vous laisse imaginer l'effet des projections de telles déjections au passage d'une tondeuse.

Toujours sur le thème de l'amélioration de notre territoire de proximité, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Vallée de Villé, modifié cette année, stipule dorénavant l'interdiction de déposer des épaves de véhicules sur un terrain privé.

Le printemps est une belle saison. Faisons collectivement en sorte de préserver notre beau cadre de vie !



**Bon printemps*

A güete Friejhohr !*



Jean-Marc WITZ

Les animations

Réception des aînés le 12 janvier 2025

La traditionnelle réception en l'honneur des aîné(e)s de la commune a été un beau moment de partage, largement apprécié par tous(tes) les participant(e)s.



Bonne ambiance et
bonne table !

C'est tout ce qu'il faut
pour passer une
agréable journée.





En cuisine, l'équipe municipale a mis les « petits plats dans les grands ».

Les travaux et aménagements



Opération « broyage de déchets verts »

Pour la 3^{ème} année consécutive, la mairie a renouvelé cette opération visant à faire bénéficier les habitants de la mise à disposition gratuite d'un broyeur professionnel (loué pour la circonstance par la commune à l'entreprise MSCA à Sélestat). Dix foyers se sont inscrits pour profiter de ce service. Toute la journée du samedi 5 avril, une équipe de conseillers municipaux composée de Martial BURGER, Jean-Philippe HOLWEG et Vincent LEIBEL s'est déplacée avec tracteur et broyeur, au rythme d'une rotation environ toutes les 45 minutes. Le broyeur accroché au tracteur a pu accéder dans les jardins et ainsi opérer au plus près des branchages à broyer. Le broyat récupéré peut être répandu dans les platebandes fleuries par exemple, pour limiter la pousse des mauvaises herbes et préserver l'humidité des sols.



Cette action offre une solution aux personnes qui ne sont pas équipées d'une remorque pour transporter les branchages coupés à la déchetterie et constitue une alternative au brûlage des déchets verts.

Rappel : Brûler ses déchets verts est passible pour tout particulier d'une contravention de 450 € conformément à l'article 131-13 du Nouveau Code pénal.

Climat & environnement

Elsass Oschterputz : nettoyage de printemps

En 2024, plus de 230 actions locales ont été organisées pour ramasser les déchets. Cette année, le défi d'une Alsace propre est relancé du vendredi 14 mars au lundi 14 avril. **Hopla, on s'y met tous et on continue même après le 14 avril !**

Se déplacer oui, mais en limitant l'impact environnemental

Vous êtes peut-être en train de préparer vos prochaines vacances d'été ? Ou vous devez vous déplacer quotidiennement pour vous rendre sur votre lieu de travail ou votre établissement scolaire ?

Depuis 1998, les transports sont le secteur qui émet le plus de gaz à effet de serre (Source : Ministère de la transition écologique). Actuellement, ils représentent plus du tiers des émissions nationales de gaz à effet de serre (GES).



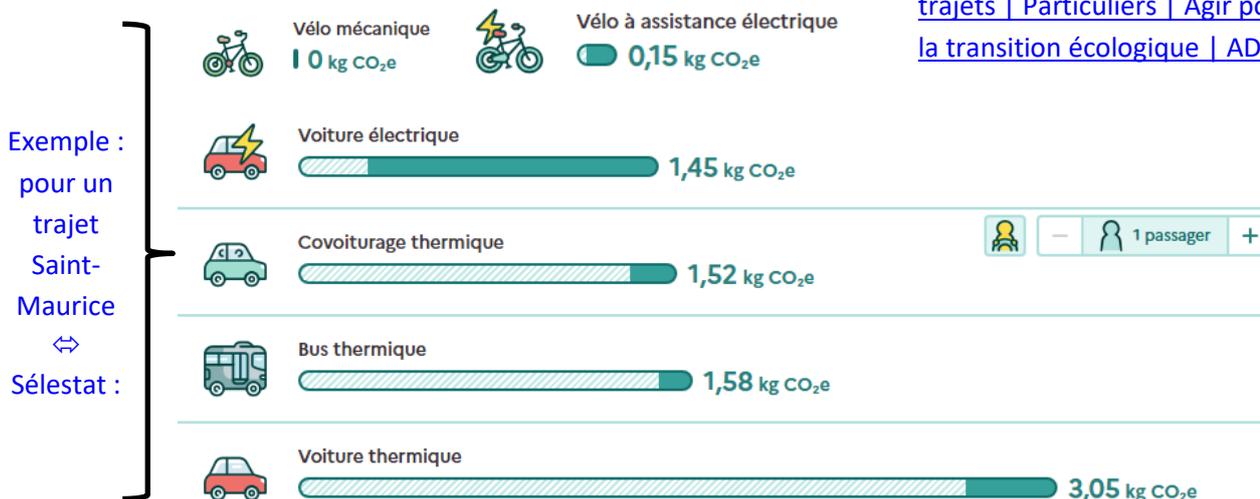
Tous les modes ne sont pas égaux en matière d'émissions :

- l'avion présente le bilan carbone le plus mauvais pour la planète, suivi du transport routier (voiture particulière et camion),
- le transport ferroviaire ainsi que le transport fluvial et maritime comptent parmi les moins polluants,
- après le vélo et la marche bien sur !

Chacun peut agir : d'une part en limitant ses déplacements et d'autre part en choisissant les modes les moins polluants.

Sur le site Internet de l'ADEME, vous pouvez calculer les émissions de carbone de vos trajets selon le mode de transport choisi :

[Déplacements - Calculez les émissions de carbone de tous vos trajets | Particuliers | Agir pour la transition écologique | ADEME](#)





- ✓ Privilégier la marche, le vélo, la trottinette, en particulier pour les trajets courts.
- ✓ Utiliser les transports en commun = moins d'émissions polluantes et moins de bouchons.
- ✓ Si le recours à la voiture individuelle est inévitable : faire du covoiturage, pratiquer l'écoconduite, opter pour un véhicule électrique.
- ✓ Pour les trajets longs : privilégier le transport ferroviaire au transport aérien.

Plusieurs solutions s'offrent à vous sur notre territoire pour vos trajets du quotidien :

- ❖ Les lignes de bus régulières Fluo Grand Est : en particulier la ligne 510 Villé ↔ Sélestat avec des arrêts à Villé, Triembach-au-Val, Thanvillé, Châtenois, Val-de-Villé et Sélestat.
- ❖ Pour passer du vélo au bus, des **abris vélos sécurisés** (« Vélobox ») ont été installés par la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE VILLE à côté des arrêts de bus suivants :
 - MJC Villé
 - Ancienne gare à Villé
 - ZA Bürkert à Triembach-au-Val.



Vélobox : renseignements par mail contact@valleedeville ou par téléphone au **03.88.58.91.65**

- ❖ Le service d'autopartage Citiz : un véhicule en libre-service 24h/24 et 7j/7 est stationné devant le bâtiment de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE VILLE à **Bassembourg**. Après adhésion au service, le véhicule peut être réservé en ligne sur ordinateur ou smartphone 24h/24 ou par téléphone au **03.88.23.73.47** (pendant les heures d'ouverture de Citiz), jusqu'à 15 minutes avant le départ.



<https://grand-est.citiz.com>

- ❖ Les réseaux de co-voiturage : vous pouvez trouver ou proposer un co-voiturage par exemple via les sites Internet et applications tels que BlaBlaCar, MobiCoop, Le Bon Coin.
- ❖ Le réseau ELSA : nouveau réseau de transport dans toutes les communes du PETR Alsace Centrale, il propose 3 types de services :



POUR DÉCOUVRIR
NOTRE SERVICE
TAD, SCANNEZ-MOI

- ✓ Des lignes régulières : du lundi au samedi, de 5 h à 21 h
- ✓ Un service de transport à la demande (TAD) et pour les personnes à mobilité réduite : sur réservation
- ✓ Une ligne dédiée (ligne D) pour les personnes travaillant en horaires postés permettant de rejoindre des entreprises situées entre Sélestat et Lièpvre.

AGENCE ELSA

7 Rue du Marteau 67600 Sélestat

Du lundi au vendredi :

8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30

Le samedi : de 9h00 à 12h00

03 88 57 70 70 • bonjour@elsa-mobilites.fr

elsa-mobilites.fr



Les tops et flops



Les biodéchets qui ne sont pas correctement jetés dans la borne de collecte attirent les animaux.

Le bon réflexe lorsque les bornes de la commune sont pleines : vous pouvez reporter votre dépôt ou déposer exceptionnellement votre sac de biodéchets dans une autre borne. Le site Internet du SMICTOM Centre Alsace indique la localisation des points de collecte :

[Carte des points de collecte - Smictom Alsace Centrale \(67\)](#)

Les brèves

❖ SCHRIWE'S EJCH UFF* : REPAIR CAFE LE 24 MAI A SAINT-MAURICE

Samedi 24 mai de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h, l'équipe de bénévoles du Repair Café de la Vallée de Villé sera présente à Saint-Maurice pour donner une seconde vie à vos appareils électriques et électroniques, jouets pour enfants, petit mobilier en bois, etc. (les gros appareils comme les machines à laver ne sont pas acceptés et doivent être confiés à des professionnels). La prestation est gratuite mais fonctionne sur la base de dons : une petite tirelire, fabriquée à partir de matériaux recyclés, vous attend à la sortie. Les Repair Cafés offrent une opportunité de réparer les objets cassés au lieu de les jeter, contribuant ainsi à la réduction des déchets et à la préservation de l'environnement

**A noter dans vos agendas*

❖ UNE NOUVELLE ACTIVITE A SAINT-MAURICE :



Adrien SCHUHLER a démarré une activité d'**éducateur canin et comportementaliste**. Il est installé sur les hauteurs de Saint-Maurice au lieu-dit Weiheraecker et y accueille une partie de ses séances. Vous avez besoin d'aide avec votre chien ? Vous souhaitez qu'il puisse être promené pendant votre absence ? Peut-être voudriez-vous participer à des balades collectives ? Adrien SCHUHLER est à l'écoute de vos besoins :

07.81.45.87.55

CONTACT.TRUFFETAVOIE@GMAIL.COM

WWW.TRUFFE-TA-VOIE.COM



❖ VOUS VENEZ D'AVOIR 16 ANS : PENSEZ A VOUS FAIRE RECENSER

Faire votre recensement citoyen à l'âge de 16 ans est obligatoire pour tout(e) Français(e), que vous viviez en France ou à l'étranger. Le recensement permet de :

- obtenir une attestation de recensement : pour s'inscrire à un examen (brevet, baccalauréat, ...) ou un concours,
- être convoqué à la journée de défense et citoyenneté,
- être inscrit automatiquement à 18 ans sur les listes électorales.

Vous pouvez faire ce recensement à la mairie ou en ligne. Documents à fournir :

- carte nationale d'identité ou passeport valide,
- livret de famille à jour,
- justificatif de domicile (dans le cas d'une inscription en mairie uniquement).



Bientôt 16 ans ?
PENSEZ AU RECENSEMENT !

Pour qui ?
Tous les Français âgés de 16 ans

Pourquoi ?
Grâce au recensement :

- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en JDC
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire

Comment ?
Rendez-vous en mairie ou sur www.service-public.fr

Toutes les informations ici



Instagram: @armees.juunesse
LinkedIn: Direction du service national et de la jeunesse
X: @DSNjeunesse
YouTube: @SGArmes

C'est obligatoire !

Enquête sur les pratiques culturelles dans la Vallée de Villé.



Ce questionnaire s'adresse principalement aux habitants de la vallée ainsi qu'aux personnes y travaillant.

Votre participation est essentielle pour nous aider à mieux comprendre vos pratiques et attentes culturelles.

La Communauté de Communes de la Vallée de Villé, en collaboration avec plusieurs acteurs culturels majeurs du territoire, réalise actuellement un diagnostic culturel du territoire.
Dans ce cadre, nous avons besoin de votre avis !



❖ EXPRIMEZ-VOUS EN REPONDANT A L'ENQUETE SUR LES PRATIQUES CULTURELLES DANS LA VALLEE DE VILLE

Afin de réaliser un **diagnostic culturel** du territoire, la COMMUNAUTE DE COMMUNES invite chaque habitant ou toute personne travaillant dans la Vallée à répondre à une enquête par questionnaire.

C'est l'occasion de donner votre avis sur vos pratiques culturelles, l'offre culturelle proposée dans la Vallée et les éventuels freins que vous rencontrez pour en bénéficier.

Le questionnaire est accessible en ligne :

<https://pratiquesculturellesvalleedeville.questionnaireweb.com>

❖ OPERATION « UNE NAISSANCE, UN ARBRE »

La COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE offre un arbre (ou arbuste pour balcon / terrasse) pour chaque naissance. Pour en bénéficier, c'est simple : il suffit de compléter le formulaire disponible sur le site Internet de la CeA puis, après réception de la confirmation, de vous rendre chez le pépiniériste indiqué.



[Une naissance : un arbre – Collectivité européenne d'Alsace | CeA](#)

Par ailleurs, la CeA propose un accompagnement par des sage-femmes à l'écoute des mamans et des puéricultrices pour le suivi des enfants.

Le service de la Protection maternelle et infantile est à votre disposition au 03.69.33.22.50.

L'état civil

Décès



DONTENVILLE Georges Joseph (né en 1932) décédé le 26 mai 2024 à Sélestat

LEDIG Geneviève Marcelle née FISCHESSE (née en 1938) décédée le 28 décembre 2024 à St-Maurice

GUENARD Gérard (né le 31/10/1934) décédé le 21 février 2025 à Sélestat

BURG Alphonsine née SCHURRA (née le 02/06/1934) décédée le 26 février 2025

SCHULTZ Marie née CROMER (née le 01/10/1933) décédée le 27 février 2025

Mariage



Samuel KLEIS et Nathalie HOLLECKER le 15 février 2025



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Sélestat-Erstein

Commune de
SAINT-MAURICE



2, rue Principale 67220 St-Maurice

Tél. : 03.88.85.61.02

E-mail : mairie-st-maurice@wanadoo.fr

Journée citoyenne

Samedi 17 mai 2025
de 9 heures à 12 heures

Chers habitants, Chères habitantes de Saint-Maurice,

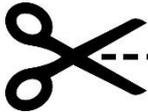
Nous avons pris l'habitude de nous retrouver au printemps pour une demi-journée de nettoyage sur notre ban communal.

Suivant le nombre de participants nous pourrons proposer plusieurs ateliers.

La matinée se terminera pour les participants par un apéritif offert par la mairie.

Afin de nous permettre d'organiser cette matinée, il est impératif de vous inscrire à l'aide du flyer ci-dessous.

Le maire
Jean-Marc Witz



Journée citoyenne

Rendez-vous samedi 17 mai 2025 à 9 h devant la mairie

Si vous souhaitez participer à cette action, merci de compléter et déposer ce flyer dans la boîte aux lettres de la Mairie **avant le 7 mai 2025**.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse mail : _____ @ _____

Numéro de téléphone (mobile de préférence) : _____

Mes propositions de travaux (par exemple : nettoyage d'un secteur particulier, petites réparations, peinture, ...) :

